



Retracting on acceptance of offer of sale

Par **yanndarmor**, le **08/11/2008** à **23:48**

Bonjour,
J'espère de tout cœur que vous allez me répondre.
Avec mon épouse, nous déménageons et souhaitons vendre notre maison. Nous avons signé tous les deux un mandat de vente non exclusif à une agence qui nous engage à autoriser la vente de notre bien à 220000 euros pour nous (230000 pour les acheteurs) s'ils nous trouvent un acheteur à ce prix.
Nous étions d'accord pour vendre notre maison directement à quelqu'un à 200000 euro quand l'agence nous a sorti une offre surprise et mis une pression terrible. Cette offre d'une personne de l'agence est de 205000 euro (pour nous). Ma femme a signé une offre d'acceptation de vente de notre maison pour cette somme (pas le compromis de vente).
Depuis, en dépit de la meilleure offre de l'agence, nous ne revons que d'une chose, nous retracter et vendre aux gens sympas à 200000 euros (sans passer par l'agence).
Nous ne sommes pas mariés et avons acheté notre maison en indivision. Est-ce que, n'ayant pas signé l'offre en ce qui me concerne, nous avons le droit de nous retracter?
Cette réponse est très importante pour nous.
S'il vous plaît, si vous pouviez nous répondre lundi, vous seriez fantastiques.
Cordialement
Yann